SAE 2.06 - Travail d'équipe

Synthèse des bonnes pratiques en travail d'équipe

- Contrat d'équipe : Accord sur le mode de fonctionnement de l'équipe.
 Cela permet de ne pas perdre de temps à cause de dysfonctionnement ou de désorganisations dans l'équipe.
- Collégialité : Les décisions doivent être prises ensemble, en accord avec la majorité s'il y a besoin d'un vote.
- Écoute active : Il faut respecter l'interlocuteur, l'écouter sans le juger, quelle que soit la situation.
- Communication : La communication est la clé du travail en équipe.
 Les participants doivent communiquer entre eux de manière professionnelle, et dans le respect.
- Remettre en cause son travail : L'avis de l'équipe prime sur l'avis personnel. Il faut savoir accepter les critiques, et les utiliser afin de s'améliorer.
- Investissement : L'investissement est une nécessité pour tout travail en équipe. S'investir dans un projet, et le montrer, permet de stimuler toute l'équipe.
- Discipline: Le travail de chacun doit être réalisé avec rigueur, et dans les temps, afin de ne pas gêner les autres, qui ont parfois besoin de nos résultats afin de commencer leur propre travail.